

LA LINGUISTIQUE HISTORIQUE DEVANT LA VARIATION :
LE CAS DE MEILLET

A la mémoire de Jean Stéfanini

A l'époque où les travaux dialectologiques — en Allemagne, en Suisse et en France ¹ — conduisaient à une critique véhémement de la notion de "loi phonétique" et à des réflexions épistémologiques sur la délimitation, dans le temps et dans l'espace, des dialectes (cf. les discussions entre G. Ascoli, P. Meyer et G. Paris), la linguistique historico-comparative se voyait placée devant un dilemme : fallait-il reconstruire une unité, à partir de correspondances formelles, ou fallait-il projeter les divergences attestées dans les dialectes vers les périodes plus anciennes ? Rudolf Engler ² a bien dégagé, à travers une étude minutieuse des sources, les positions trop peu nuancées de, par exemple, Gaston Paris et Ferdinand de Saussure ³ : trop peu nuancées, parce que ces auteurs n'ont pas reconnu qu'il s'agissait d'un faux problème. La bataille étant dirigée contre une conception naturaliste des langues (en tant que corps organiques), on perdait de vue la possibilité d'une harmonisation des positions. Reconnaître la diversité dans l'unité et, inversement, l'invariance dans la variété : c'était là une voie de solution réaliste — et tellement naturelle, d'un point de vue moderne — qui ne fut guère explorée par ces auteurs. Fait étrange ? Oui, dans la mesure où ces auteurs étaient conscients

de la dimension *sociale* du langage, que les limitations de la méthode historico-comparative ne permettent pas de reconstruire globalement pour les périodes anciennes. Mais cette cécité à l'harmonisation se laisse comprendre : il faudra attendre l'intégration de la sociologie à l'analyse historico-comparative des systèmes grammaticaux pour que le caractère trompeur du dilemme apparaisse. Cette intégration et sa mise en pratique, dans la description linguistique, sont dues à Antoine Meillet ⁴, dont les points de vue sociolinguistiques méritent une étude approfondie. Le but du présent article est de dégager les lignes directrices de la pensée linguistique de Meillet, axée autour de la relation entre l'emploi variable que fait la société d'une langue et la description linguistique.

En 1916 Meillet, dans un compte rendu du *Cours de linguistique générale*, reprochait à Saussure d'avoir construit une théorie du changement linguistique en détachant la langue de son contexte social :

"En séparant le changement linguistique des conditions extérieures d'où il dépend, F. de Saussure le prive de réalité; il le réduit à une abstraction, qui est nécessairement inexplicable [...] Considéré dans la 'diachronie', le fait linguistique est un fait historique qui ne se comprend qu'au milieu de faits historiques. Ainsi, l'on ne peut faire la théorie des successions phonétiques d'une langue qu'au moyen de rapprochements étymologiques. Mais la transmission de chaque mot pose un problème particulier, qui doit être étudié à la lumière des faits historiques. Et si l'on veut décrire une langue actuellement parlée, on ne peut le faire qu'en tenant compte des différences qui résultent de la diversité des conditions sociales et de toute la structure de la société considérée" (Meillet 1916 : 35-36) ⁵.

L'importance accordée au contexte social et à la variation linguistique est une des caractéristiques essentielles de la linguistique moderne, depuis les travaux d'Uriel Weinreich ⁶. On connaît le profit qu'en ont tiré les recherches sociolinguistiques ⁷, et tout particulièrement les travaux sur la langue parlée ⁸. Mais à l'époque où Meillet écrivait son compte rendu du *Cours*, la variation n'était guère reconnue — en dépit des travaux de Schuchardt et de Gauchat ⁹ — comme le facteur essentiel dans le développement des langues ¹⁰ : l'attention

se concentrait sur l'étude de l'armature phonétique et morphologique des langues, considérées comme systèmes de formes nullement affectés par l'usage. Il importe donc d'analyser les efforts de Meillet pour construire une théorie du changement linguistique où serait intégrée la notion de *variation synchronique*.

Meillet n'a guère cessé de répéter que les néo-grammairiens avaient une conception trop étroite de la langue, détachée de son contexte social et culturel. Défaut aggravé par une approche atomiste des faits, envisagés le plus souvent d'un point de vue achronique (se prêtant le mieux à une interprétation comparative). Le bilan des activités néo-grammairiennes, pour positif qu'il soit (élaboration d'une grammaire comparée, figée dans d'excellents manuels et travaux de synthèse; grands progrès dans l'étymologie), ne peut cacher les lacunes théoriques et méthodologiques du comparatisme allemand :

"Il fallait introduire l'histoire dans la linguistique : c'est M.V. Thomsen, de Copenhague, qui a montré combien les emprunts faits par le finnois au germanique et au balte peuvent éclairer l'étude des langues indo-européennes. Il fallait relier l'étude du passé à celle du présent, abattre les séparations entre l'étude des langues anciennes et celle des langues modernes : personne, mieux que l'Italien Ascoli, n'a su associer l'étude des anciennes langues indo-européennes à celle des langues romanes. Il fallait sentir que le langage n'est pas une sorte d'être existant par lui-même, indépendamment des hommes qui l'emploient : le Français Bréal a introduit l'homme dans l'étude de la langue. Mais il fallait aussi reconnaître que chaque langue est un système rigoureusement agencé, où tout se tient, et c'est le Genevois F. de Saussure qui a reconnu le système du vocalisme indo-européen [...] Il fallait constituer une linguistique générale, passant par-dessus les langues particulières. Or, ici, un Américain comme Whitney, un Slave comme M. Baudoin de Courtenay, un Suisse français comme F. de Saussure, un Français comme M. Grammont ont agi particulièrement" (Meillet 1923 = 1936b : 158).

Pour Meillet, la grammaire comparée doit intégrer la réalité linguistique, en tenant compte des différences spatiales, historiques, sociolectiques et stylistiques. Le respect de cette réalité riche et nuancée a évidemment des implications pour la conception de la langue

et du changement linguistique. La langue telle que Meillet la conçoit est une institution sociale, caractérisée par une articulation du message à communiquer et diversifiée dans l'espace (géographique et culturel), dans le temps et dans les individus mêmes.

"Le langage ne se transmet d'individu à individu que par des phrases particulières, soit émises oralement, soit, là où l'écriture joue un rôle, fixées par écrit. Mais la parole qui est toujours chose particulière, n'est comprise que parce que le groupe des sujets parlants où elle est employée prononce sensiblement d'une même manière, se sert sensiblement des mêmes mots, forme ses phrases sensiblement d'une même manière, suivant les mêmes usages grammaticaux, parce qu'ils ont, comme on dit, une même langue. Une langue est un système rigoureusement lié de moyens d'expression communs à un ensemble de sujets parlants; il n'a pas d'existence hors des individus qui parlent (ou qui écrivent) la langue; néanmoins il a une existence indépendante de chacun d'eux, car il s'impose à eux" 11.

On touche ici au problème de la diversification des langues. A ce propos, Meillet distingue très nettement entre différenciation locale ou spatiale (en dialectes), différenciation stylistique (langues spéciales, emplois contextuels) et différenciation par influence externe (contacts de langues, extension d'un "vocabulaire de culture"). Meillet a bien dégagé l'importance cruciale des situations de bilinguisme dans le développement des langues : les travaux de Ščerba sur les Sorabes de Lusace l'ont amené à consacrer deux articles au problème du bilinguisme 12. Dans son analyse des situations de bilinguisme, Meillet montre les effets du bilinguisme dans le domaine de la grammaire et du vocabulaire, et relève l'importance de la notion de bilinguisme pour l'étude historique des langues :

"Les faits qu'on vient de grouper font apparaître un type de complexités dont il est juste de tenir compte. Ils montrent de quel intérêt il serait d'examiner toutes les populations bilingues, en France notamment les provinces où il s'emploie deux langues, et surtout où l'une des deux langues n'est pas défendue par une langue voisine, comme c'est le cas pour le breton et pour le basque. Il ne serait pas moins intéressant d'envisager l'arabe et le berbère par exemple en Algérie et au Maroc. Il y a là un type d'enquête dont l'importance serait capitale

pour la linguistique historique, et dont Schuchardt avait indiqué déjà la portée" (Meillet 1931 = 1936b : 98).

On trouve déjà chez Meillet la notion de *transfert*, qui jouera un rôle crucial dans l'oeuvre d'Uriel Weinreich. Et Meillet ne perd pas de vue le problème important du signe linguistique dans les communautés bilingues : alors que dans une situation unilingue chaque signifié est lié à un signifiant, les sujets bilingues emploient "deux modes d'expression" (c'est-à-dire deux signifiants ou chaînes de signifiants) pour le même signifié (complexe) ¹³. L'autre type d'influence externe, l'imposition d'un vocabulaire de culture, relève d'une étude historique des civilisations, indispensable pour repérer les "interférences entre les vocabulaires" (emprunts, calques, etc.). La complexité de l'histoire des mots — et la difficulté de l'étymologie ou de la morphologie historique — résulte précisément de cette interaction d'influences culturelles et linguistiques dans le domaine du lexique.

L'étude des contacts entre langues permet d'apprécier les vues de Meillet sur la nature des langues. On sait que Meillet a défini, à plusieurs reprises, la langue comme un système où tout se tient ¹⁴. C'est en tant que systèmes — et plus particulièrement systèmes d'associations ¹⁵ — que les langues sont sujettes à des changements. Mais il faut distinguer ici entre, d'une part, la phonétique et la morphologie, et d'autre part, le vocabulaire, dont Meillet nie, à certains endroits, le caractère systématique :

"La prononciation et la grammaire forment des systèmes fermés; toutes les parties de chacun de ces systèmes sont liées les unes aux autres. Le système phonétique et le système morphologique se prêtent donc peu à recevoir 'des emprunts'. En fait il est rare qu'on emprunte à une autre langue soit un phonème (un son du langage), soit une forme grammaticale; quand pareil fait se produit, il ne modifie pas l'ensemble de chacun des systèmes et demeure un accident. Au contraire, les mots ne constituent pas un système; tout au plus forment-ils de petits groupes; on peut soit changer le nom d'un objet, soit introduire un nom nouveau sans que cela retentisse sur l'ensemble du vocabulaire; chaque mot existe pour ainsi dire isolément" (Meillet 1914 = 1921 : 84).

Ceci explique d'ailleurs pourquoi le lexique, se prêtant facilement à une transformation rapide et profonde (Meillet 1913 = 1921 : 29), a une valeur réduite dans la méthode comparative :

"Ce n'est jamais par des différences ou des concordances de vocabulaire qu'on peut établir des parentés de langue" (Meillet 1936a = 1936b : 46).

Les parentés sont "définies techniquement par la persistance de systèmes morphologiques compliqués où tout se tient et qui n'admettent pas aisément l'introduction d'un élément étranger" (Meillet 1936b : 51). Historiquement, la parenté se fonde sur la continuité du sentiment de l'unité linguistique : là où les individus ont, consciemment ou inconsciemment, le sentiment et la volonté d'appartenir à une même communauté linguistique, la parenté se conserve à travers les modifications du système linguistique.

La *variation linguistique* à l'intérieur d'une même communauté est la donnée première pour le diachronicien : elle définit le champ d'application des lois historiques — que Meillet distingue des lois linguistiques, qui n'énoncent que des possibilités¹⁶ — et elle permet de reconstituer une *norme*, dont les réalisations variables sont des approximations. Il ne s'agit pas ici de la police normative exercée par les grammairiens, mais de la constitution, par des processus de standardisation et de substandardisation, d'une norme sociolinguistique, propre au système fonctionnel de la langue¹⁷. Dans *Les dialectes indo-européens*, Meillet est explicite à ce propos :

"On ne rencontre nulle part l'unité linguistique complète. Une même personne parle de manière sensiblement différente, suivant l'état physique et mental où elle se trouve à un moment donné, suivant les personnes auxquelles elle s'adresse, suivant le lieu, le temps et les circonstances extérieures. Toutefois, les habitants d'une même localité tendent à parler d'une même manière, pour autant qu'il n'existe pas de différences de condition sociale qui se manifestent par des différences de langage, ou que certains groupes d'individus ne marquent pas leur autonomie par des particularités linguistiques. Cette unité n'est matériellement saisissable nulle part; elle n'a qu'une existence abstraite, aussi longtemps qu'elle n'est pas formulée et fixée par

des grammairiens; c'est la norme à laquelle chacun tend à se conformer et dont toute déviation, de la part d'un individu, choque les autres habitants indigènes de la localité [...] Or, comme les faits particuliers n'ont pas d'intérêt, ce type idéal - variable suivant les générations - doit être l'objet principal de l'étude des linguistes. Les déviations n'ont d'importance qu'autant qu'elles peuvent servir à rendre compte du développement durant la période précédente et à faire prévoir et à expliquer les changements ultérieurs" (Meillet 1908a : 1-2).

L'histoire des langues n'est donc rien d'autre qu'un ensemble de processus de différenciation et d'unification à partir de normes existantes ¹⁸, auxquels s'ajoutent les effets des contacts linguistiques. La linguistique historique a pour rôle d'étudier les conditions variables qui constituent le contexte historico-social dans lequel peuvent se déployer les lois panchroniques (ou achroniques) de la linguistique générale. Alors que celle-ci explique les tendances générales (possibles), déterminées par des conditions universelles, la linguistique historique et la linguistique descriptive s'occupent de la réalité historique : pour cela, elles font appel à la philologie (qui permet de préciser les données matérielles fournies par la tradition), à la psychologie, à la phonétique (qui permet d'enregistrer les matériaux sonores), à la géographie linguistique (qui fournit de nouveaux détails à la recherche comparative et historique) ¹⁹.

"La grammaire descriptive et la grammaire historique ne diffèrent pas essentiellement l'une de l'autre. D'une part, en effet, toute description est en quelque mesure historique; si un que soit le groupe social où une langue est parlée, les divers sujets qui le composent sont, à certains égards, à des degrés différents de l'évolution qui emporte constamment chaque langue : chaque génération nouvelle apporte quelques menues observations, si bien que le parler des vieillards diffère souvent d'une manière sensible de celui des jeunes gens. De plus il peut y avoir dans le groupe des éléments conservateurs qui maintiennent les archaïsmes, et des éléments novateurs où au contraire l'évolution est en avance. Enfin, il est des usages qui tendent à devenir de plus en plus rares tandis que d'autres n'apparaissent d'abord qu'à l'état de tentatives isolées. Toute description précise et complète d'une situation linguis-

tique à un moment donné comporte donc la considération d'une certaine part d'évolution; et ceci est inévitable puisqu'une langue qui se parle n'est plus par là même en état de stabilité complète" (Meillet 1908b = 1921 : 44-45).

A un moment où la sociolinguistique semble s'interroger de plus en plus sur sa méthodologie et sur les formes très variées qu'elle a prises (cf. Chevalier - Encrevé éds 1984), une relecture de l'oeuvre de Meillet n'est guère un exercice futile. Riche de son expérience de comparatiste, de linguiste descriptif, de polyglotte et d'observateur d'usages linguistiques les plus divers, Antoine Meillet a intégré la notion de *variation* à sa conception des langues en tant que *systèmes*. Systèmes utilisés dans des contextes infiniment variés, et se ramifiant ainsi en des *allo-systèmes* : structures alternantes par lesquelles s'explique le développement. C'est le mérite de Meillet d'avoir vu que la différenciation des langues n'est pas le résultat d'un processus de déchéance : l'histoire — qu'elle soit décadence ou progrès — n'existe pas sans les sociétés, et celles-ci engendrent la variation, par la tension essentielle entre le particulier et le général.

"Il n'est jamais licite de supposer qu'un parler donné résulte seulement de la transmission du langage de génération en génération et des changements qui se produisent du fait de l'usage et de la transmission; partout des parlars dominants sont imités, et des sujets se préoccupent de reproduire le langage d'autres sujets — habitant une autre localité ou ayant une situation sociale plus relevée — qui passent pour *mieux dit*. Si ce souci de reproduire des parlars dominants n'existait pas, la langue se différencierait à l'infini et ne pourrait plus servir de moyen de communication entre de larges groupes d'hommes. En fait, tous les parlars attestés proviennent de généralisations et de différenciations successives" (Meillet 1903, rééd. 1964 : 23).

Que Meillet interprète cette tension en des termes propres à la sociologie durkheimienne — et non, par exemple, à la psychologie wundtienne ou à la psychanalyse freudienne — est moins important pour nous : ce qui importe, par contre, c'est la reconnaissance de la variation

comme concept explicatif, tant en linguistique historico-comparative qu'en linguistique descriptive et typologique.

P. SWIGGERS
F.N.R.S. belge

★

NOTES

- * L'auteur tient à remercier le Fonds national belge de la recherche scientifique (N.F.W.O.), les "Vlaamse Leergangen, K.U. Leuven" et la "Vlaamse Wetenschappelijke Stichting" de leur aide financière.
- ¹ Sur l'orientation épistémologique des recherches dialectologiques à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, voir ENGLER (1980). Sur la perspective méthodologique des travaux dialectologiques, voir le texte important de JABERG (1908); cf. GAUCHAT (1910) et MEYER-LÜBKE (1909).
- ² Voir ENGLER (1976, 1980, 1984).
- ³ Saussure, concevant la diachronie comme la succession de stades synchroniques, n'a jamais élaboré une théorie linguistique où l'histoire des langues est pleinement intégrée; voir à ce propos KLIMOV (1981).
- ⁴ Sur la carrière de Meillet, voir VENDRYES (1937) et MOUNIN (1972 : 38-47). Sur la sociolinguistique de Meillet, voir STEFANINI (1979); à propos de la méthode de Meillet comparatiste, voir SWIGGERS (1985).
- ⁵ Voir, à propos des perspectives ouvertes par Meillet, les remarques de STEFANINI (1979 : 18) : "Meillet annonce la distinction que feront Hjelmslev, Guillaume et Coseriu de la norme et du système. La première, si elle est étroitement fixée en français, limitant considérablement le libre jeu des possibilités du système, les laisse s'exercer pleinement en des idiomes moins strictement réglementés. Ainsi coexistent, à un moment donné, dans une même langue d'innombrables exploitations légèrement différentes d'un même système et d'innombrables virtualités de changement : différences de prononciation suivant les individus et les milieux, nombreux vocabulaires techniques avec restriction de sens. Une synchronie, du seul fait de la dimension sociale de la langue et parce qu'elle est un système intériorisé en des milliers ou des millions d'individus, avec des prononciations diverses, des vocabulaires divers, renferme de nombreuses diachronies potentielles. Seules, la volonté nationale de parler une même langue, les nécessités de la communication,

la stabilité et l'unité de la syntaxe maintiennent la cohésion du système. Cette même dimension sociale tend d'ailleurs à faire varier sans cesse le nombre des sujets parlants : Meillet a non seulement relevé et caractérisé les innombrables exemples d'extension ou de disparition des langues, de création d'une *koïnè* ou d'une grande langue de civilisation, mais il considère que cette tendance à l'unification linguistique est la condition même d'existence de la linguistique".

- 6 Voir surtout WEINREICH (1953, 1954) et WEINREICH - LABOV - HERZOG (1968).
- 7 Cf. en particulier les travaux de Labov et son équipe, de Cedergren et Sankoff, de Giglioli, de Trudgill, etc. Pour une synthèse assez récente, voir LABOV (1976; 1981). Voir également *Langue Française* n° 34 (mai 1977) : *Linguistique et sociolinguistique*. Récemment, Labov a défini la portée de ses recherches dans les termes suivants : "Je ne dirais pas que je fais de la sociolinguistique. Je fais de la linguistique. Mon travail s'organise essentiellement autour de trois axes qu'on peut distinguer par commodité, mais qui sont inséparables : l'étude des données de la langue spontanée, l'analyse des changements linguistiques en cours et, plus récemment, l'observation des usages de la langue dans les réseaux sociaux. Etudier les changements linguistiques au sein de la communauté parlante n'est pas une idée particulièrement nouvelle. Depuis très longtemps, les linguistes se sont intéressés à ce problème et, d'une certaine manière, je ne fais que poursuivre les travaux d'un Meillet ou d'un Gauchat. Mais à la différence peut-être qu'il y a 80 ans on était dépourvu d'instruments d'analyse phonétique sophistiqués et d'outils sociologiques. Tout comme eux, je cherche à approfondir l'étude du système de la langue à partir du langage concret et non des données de l'introspection. Les données les plus solides, les plus objectives, sont, je crois, les données de la production spontanée [...] Mon objectif final reste bien sûr l'étude du système de la langue, mais pour ma part, je pense qu'il faut renverser l'opposition et privilégier l'étude de la parole, car seule l'analyse de la pratique peut fournir des preuves" (LABOV - BOURDIEU - ENCREVE 1983 : 67).
- 8 Pour le français, voir en particulier les publications du G.A.R.S.; le n° 5 des *Recherches sur le français parlé* (1984) est consacré à la méthodologie des approches du français parlé (cf. SWIGGERS 1984).
- 9 Sur la contribution importante de Schuchardt, voir LICHEM - SIMON (éds 1980) et SWIGGERS (1982); à propos de Gauchat et de son étude fondamentale (1905) sur le parler de Charmey et de Cerniat, voir ENGLER (1984 : 308-310, 315-316).
- 10 Il est intéressant de noter à ce propos que les recherches dialectologiques à la fin du XIXe et au début du XXe siècle avaient pour but de corroborer ou d'infirmer (Gilliéron) les lois phonétiques formulées par la grammaire historique-comparative. La variation (avant tout lexicale) n'était guère invoquée comme facteur essen-

tiel dans le développement des langues : résultant d'une diversification historique, elle était considérée comme un phénomène secondaire. Cela explique pourquoi l'étude de l'histoire individuelle des mots n'a pu saper l'édifice de la grammaire comparée.

- 11 "Sa réalité est celle d'une institution sociale, immanente aux individus, mais en même temps indépendante de chacun d'eux, ce qui répond exactement à la définition donnée par Durkheim du fait social" (MEILLET 1929 = 1936b : 72-73). Cf. MEILLET (1933a = 1936b : 85) et le passage suivant : "Ce système est propre à chaque homme et ne se retrouve identique chez aucun autre : mais il n'a une valeur qu'autant que les membres du groupe social auquel appartient l'individu en présentent de sensiblement pareils : sinon celui-ci ne serait pas compris et ne comprendrait pas autrui. La langue n'existe donc que dans les centres nerveux — moteurs et sensitifs — de chaque individu : mais les mêmes associations s'imposent à tous les membres d'un groupe avec plus de rigueur qu'aucune autre 'institution'; chacun évite toute déviation de type normal et se sent choqué de toute déviation qu'il aperçoit chez les autres. Immanente aux individus, la langue s'impose d'autre part à eux; et c'est par là qu'elle est une réalité, non pas seulement physiologique et psychique, mais aussi, et avant tout, *sociale*" (MEILLET 1903, rééd. 1964 : 18).
- 12 MEILLET (1931 = 1936b : 90-98; 1933b = 1936b : 99-103); cf. MEILLET (1931 = 1936b : 90) : "Pendant longtemps, on a volontiers considéré les langues en elles-mêmes, et l'on en a envisagé le développement sans considérer les conditions où se trouvaient les hommes chez qui avait lieu ce développement. Depuis que l'on a observé de près quelques situations linguistiques singulières, on a été conduit à se poser des questions nouvelles et à préciser la position du problème".
- 13 Sur ce problème, voir WEINREICH (1953 : 9-11).
- 14 Sur la notion de système chez Meillet, voir MOUNIN (1966).
- 15 "Le système d'associations qu'est la langue ne se transmet pas directement d'individu à individu; comme on l'a dit, le langage n'est pas une oeuvre, un *ergon*, c'est une activité, une *energeia*. Lorsqu'il apprend à parler, chaque enfant doit se constituer à lui-même un système d'associations de mouvements et de sensations pareil à celui des personnes qui l'entourent; il ne reçoit pas des autres des procédés d'articulation : il parvient à articuler comme eux après des tâtonnements qui durent des années; il ne reçoit pas des paradigmes grammaticaux : il recrée chaque forme sur le modèle de celles qu'on emploie autour de lui" (MEILLET 1903, rééd. 1964 : 18).
- 16 Les lois linguistiques "sont de tous les temps"; elles ne sont pas limitées à une langue donnée, mais s'étendent à toutes les langues (cf. MEILLET 1906 = 1921 : 11). Reste que ces lois linguistiques ont des causes physiologiques et psychiques, comme le reconnaît MEILLET (1908b = 1921 : 48-49) : "Sans doute ces principes devront s'expliquer en dernière analyse par les conditions physiques, ana-

tomiques, physiologiques, psychiques, sociales dans lesquelles se trouvent les sujets parlants. Mais ils ont un caractère purement grammatical et sont par là même de nature à diriger les recherches grammaticales. Pour les dégager, il faudrait un livre qui n'est pas encore fait et qui n'est sans doute pas encore assez préparé par des recherches de détail pour être décrit dès maintenant". Pour Meillet, les lois linguistiques, se situant en dehors de l'histoire, n'ont aucune valeur probante pour la linguistique historico-comparative, qui travaille avec des faits particuliers, résultant d'une interaction de facteurs constants et variables (cf. MEILLET 1906 = 1921 : 16).

- 17 En d'autres mots : tout système linguistique se crée une norme. On comparera sur ce point les conceptions de Meillet avec celles de Coseriu (1952, 1958).
- 18 Voir à ce propos l'introduction de MEILLET (1908a).
- 19 Cf. MEILLET (1911 = 1921 : 110-129; et 1921 : 305-309).

★

REFERENCES

- CHEVALIER, J.-C. - P. ENCREVÉ (éds), 1984, *Vers une histoire sociale de la linguistique (Langue Française, 63)*, Paris, Larousse.
- COSERIU, E., 1952, *Sistema, norma y habla*, Montevideo, Universidad de la República.
- 1958, *Sincronía, diacronía e historia. El problema del cambio lingüístico*, Montevideo, Universidad de la República.
- ENGLER, R., 1976, *Saussure und die Romanistik (= Arbeitspapiere, 16)*, Bern, Institut für Sprachwissenschaft der Universität.
- 1980, "Linguistique 1908 : Un débat-clef de linguistique géographique et une question de sources saussuriennes", K. Koerner ed., *Progress in Linguistic Historiography*, 257-270, Amsterdam, J. Benjamins.
- 1984, "Zum Sprachbegriff der Berner Philologen", *Hochschulgeschichte Berns 1528-1984. Zur 150-Jahr-Feier der Universität Bern*, 299-317, Bern, Universität.
- GAUCHAT, L., 1905, "L'unité phonétique dans le patois d'une commune", *Festschrift Heinrich Morf zur Feier seiner fünfundzwanzigjährigen Lehrtätigkeit von seinen Schülern dargebracht*, 175-232, Halle, Max Niemeyer.
- 1910, compte rendu de Jaberg 1908, *Deutsche Literaturzeitung* 31, col. 1947-1951.
- JABERG, K., 1908, *Sprachgeographie : Ein Beitrag zur Verständnis des Atlas linguistique de la France*, Aarau, Sauerländer.

- KLIMOV, G., 1981, "Zum Prinzip des Historismus in der Sprachwissenschaft", *Logos Semantikos : Studia linguistica in honorem Eugenio Coseriu 1921-1981*, vol. II, 115-121, Berlin-New York, W. de Gruyter; Madrid, Gredos.
- LABOV, W., 1976, *Sociolinguistique*, Paris, Ed. de Minuit.
 - 1981, "Resolving the Neogrammarian Controversy", *Language* 57, 267-308.
- LABOV, W. - P. BOURDIEU - P. ENCREVÉ, 1983, "Le changement linguistique", *Actes de la recherche en sciences sociales* 46, 67-71.
- LICHEM, K. - H.J. SIMON (éds), 1980, *Hugo Schuchardt : Schuchardt-Symposium 1977 in Graz*, Wien, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaft.
- MEILLET, A., 1903, *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*, Paris, Champion (rééd. University, Alab. : University of Alabama Press, 1964).
 - "L'état actuel des études de linguistique générale", dans MEILLET 1921, 1-18.
 - 1908a, *Les dialectes indo-européens*, Paris, Champion.
 - 1908b, "Linguistique historique et linguistique générale", dans MEILLET 1921, 44-60.
 - "Différenciation et unification dans les langues", dans MEILLET 1921, 110-129.
 - 1913, "Sur la méthode de la grammaire comparée", dans MEILLET 1921, 19-35.
 - 1914, "Le problème de la parenté des langues", dans MEILLET 1921, 76-101.
 - 1916, compte rendu de F. de Saussure, *Cours de linguistique générale*. *BSL(P)* 20, 32-36.
 - 1921, *Linguistique historique et linguistique générale* (tome I), Paris, Champion.
 - 1923, "Ce que la linguistique doit aux savants allemands", dans MEILLET 1936b, 152-159.
 - 1929, "Le développement des langues", dans MEILLET 1936b, 70-83.
 - 1931, "Sur une période de bilinguisme en France", dans MEILLET 1936b, 90-98.
 - 1933a, "Linguistique et anthropologie", dans MEILLET 1936b, 84-89.
 - 1933b, "Sur le bilinguisme", dans MEILLET 1936b, 99-103.
 - 1936a, "Le vocabulaire dans la question des parentés de langue", (article inédit), dans MEILLET 1936b, 44-46.
 - 1936b, *Linguistique historique et linguistique générale*, Tome II, Paris, Klincksieck.
- MEYER-LÜBKE, W., 1909, compte rendu de Jaberg 1908, *Göttingische gelehrte Anzeigen* 171 : 2, 138-142.
- MOUNIN, G., 1966, "La notion de système chez Antoine Meillet", *La Linguistique* 2, 17-29.
 - *La Linguistique du XXe siècle*, Paris, Presses universitaires de France.

- STÉFANINI, J., 1979, "Sur une première rencontre de la linguistique et de la sociologie : relecture d'A. Meillet", *Recherches sur le français parlé* 2, 9-24.
- SWIGGERS, P., 1982, "Hugo Schuchardt : le point de vue d'un romaniste dans la querelle autour des lois phoniques", *Beiträge zur Romanischen Philologie* 21, 325-328.
- 1984, compte rendu de *Recherches sur le français parlé V. Linguistics* 22, 930-933.
 - 1985, "La linguistique historico-comparative d'Antoine Meillet", *Cahiers Ferdinand de Saussure* (sous presse).
- VENDRYES, J., 1937, "Antoine Meillet", *BSL(P)* 38, 1-42.
- WEINREICH, U., 1953, *Languages in Contact. Findings and Problems*, New York, Publications of the Linguistic Circle of New York.
- 1954, "Is a Structural Dialectology Possible ?", *Word* 10, 388-400.
- WEINREICH, U. - W. LABOV - M. HERZOG, 1968, "Empirical Foundations for a Theory of Language Change", *Directions for Historical Linguistics*, ed. by Y. Malkiel & W.P. Lehmann, 97-195, Austin, University of Texas Press.

★ ★